

PRODUIT EN ANJOU

Mettre en valeur et faire connaître les savoir-faire du territoire

La mise en valeur de l'économie de proximité, la valorisation des savoir-faire et la promotion des territoires sont au cœur de la démarche « Produit en Anjou » à laquelle participe la Chambre de Métiers et de l'Artisanat depuis sa création.



« Plus que jamais cette démarche a du sens et présente un intérêt pour les artisans. »

06

En s'adressant à tous les acteurs économiques du territoire, cette « marque » vise à assurer une reconnaissance et une identification par les consommateurs. « Cette approche locale constitue un vivier pour l'économie de proximité, son développement et la pérennisation de ses emplois », rappelle Patrick Bouvier, membre élu de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat qui participe aux travaux de « Produit en Anjou ».

PROMOUVOIR LA VALEUR AJOUTÉE DU TERRITOIRE

Dans un contexte de mondialisation des échanges, valoriser des savoir-faire locaux offre des perspectives de développement de l'économie et de l'emploi pour nos territoires. Par le signe de reconnaissance qu'il offre, « Produit en Anjou » participe à la promotion des produits et services élaborés en Maine-et-Loire. « Proximité, solidarité et authenticité sont au cœur de la marque *Produit en Anjou* », martèlent Henri Mercier et Arnaud Tézé, directeurs de Produit en Anjou. Créée à l'initiative du département de Maine-et-Loire, de chefs d'entreprise, des trois chambres consulaires (Chambre de commerce et d'industrie, Chambre

d'agriculture, Chambre de Métiers et de l'Artisanat) et d'acteurs économiques (Végépolys, Comité d'expansion), « Produit en Anjou » et son association ont désormais à cœur d'animer, de développer et de promouvoir le réseau des entreprises bénéficiaires de la marque.

UNE MARQUE POUR LA DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

La marque Produit en Anjou s'adresse :

- à tous les acteurs économiques du territoire (artisans, industriels, sociétés de services, associations...) qui souhaitent mettre en valeur leur production élaborée localement, en Maine-et-Loire,
- à tous les consommateurs, de plus en plus nombreux, qui souhaitent connaître la provenance des produits, acheter et consommer local et donc repérer le « fabriqué en Anjou »

UN AGRÉMENT ET UNE CHARTE D'ENGAGEMENT

La marque « Produit en Anjou » est attachée à un produit ou un service

Ils témoignent

« REJOINDRE PRODUIT EN ANJOU : UNE ÉVIDENCE DANS NOTRE DÉMARCHE DE PROXIMITÉ AVEC NOS CLIENTS »

Nathalie et Gilles Chailloux de l'Atelier du Grand Moulin à Saint-Jean-de-Linières font partie des premiers à avoir rejoint Produit en Anjou. D'abord sur la retenue, « Nous pensions que ce n'était pas pour nous, nous avions peur de ne pas trouver notre place et puis nous avons découvert et adhéré à la démarche, celle de l'identité du territoire et de la défense de ses savoir-faire. Nous voulons nous bouger pour l'Anjou. Produit en Anjou nous permet de rencontrer et de découvrir d'autres entreprises, de partager une dynamique autour de valeurs communes ».

dont la production doit être réalisée en Anjou, avec notamment deux critères cumulatifs :

- plus de 50 % de la valeur ajoutée du produit doit être acquise sur le territoire du Maine-et-Loire,
 - les éléments constitutifs du produit doivent être issus ou élaborés en Maine-et-Loire, sauf impossibilité majeure.
- Rejoindre « Produit en Anjou », c'est investir durablement dans le territoire mais c'est aussi bénéficier d'un réseau d'entreprises locales et de partenaires, moteur dans le développement économique de l'entreprise, et profiter d'une vitrine de communication pour augmenter sa visibilité, valoriser son savoir-faire et ses produits.



Pour plus d'informations : contact@produitenanjou.fr